



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

27 octobre 2000 / volume 11 / n° 14

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 20 octobre 2000

Le Conseil syndical s'est réuni le 20 octobre dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Suite au procès verbal de la réunion du 22 septembre 2000

Le président du SPUL informe les membres du conseil des points suivants :

- La convocation pour la réunion de l'Assemblée générale du 9 novembre 2000 sera envoyée aux membres dans les prochains jours.
- La convention collective de l'Association des employées du SPUL (AESPUL) a été signée.
- Lors de la dernière séance du conseil, les personnes qui ont été élues à des postes sur divers comités ou instances du SPUL ont été informées de leur élection. Le Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL (CSOS) s'est déjà mis au travail.
- Le Comité exécutif du SPUL a terminé sa tournée du campus.

- La politique sur les frais de repas a été diffusée auprès des personnes concernées.

2. Élection

Marc J. Richard (génie mécanique) a été élu à l'unanimité membre du Comité du SPUL sur la retraite pour un mandat de trois ans.

3. Compte rendu du Comité de négociation

Depuis la dernière réunion du Conseil syndical, le Comité de négociation a tenu sept réunions dont quatre avec le Comité d'appui et de stratégie. Les réunions avec ce comité poursuivaient deux objectifs :

- préparer et évaluer les rencontres tenues à la table de négociation le 26 septembre de même que les 10 et 17 octobre 2000;
- mettre en place des moyens de pression afin d'inciter l'Employeur à amorcer une véritable négociation.

Le Comité de négociation a également participé aux cinq rencontres prévues dans le cadre de la tournée du campus.

Le comité a rencontré les représentants, toujours non-mandatés, de la partie patronale à trois reprises. Au cours de ces rencontres, les membres de notre Comité de négociation ont continué d'expliquer à leur vis-à-vis les modifications proposées dans notre projet de convention collective. Afin d'accélérer la démarche de la partie patronale, nos représentants ont décidé de ne pas se laisser entraîner dans d'inutiles palabres, mais de répondre aux questions de façon claire et succincte. Nos représentants ont informé les représentants de l'Employeur que des discussions de fond ne peuvent avoir cours qu'en présence des véritables mandataires de l'Employeur. À ce sujet, les gens d'en face ont laissé entendre que le vice-recteur aux ressources humaines achevait sa consultation auprès des administrateurs et, qu'en toute logique, de véritables négociations portant sur des textes écrits sont envisageables d'ici quelques semaines. La prochaine rencontre à la table de négociation a été fixée au 24 octobre 2000... Nul employeur n'aura été si bien informé, et nul n'aura mis autant de temps à comprendre.

4. Rencontre avec la présidente de la FQPPU

Mme Arpi Hamalian, présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), a été invitée par le Comité exécutif à adresser la parole aux membres du Conseil syndical. Mme Hamalian a rappelé le rôle que joue cette organisation dans la défense des droits des professeures et professeurs d'université au Québec en résumant les principales interventions de la FQPPU au cours de la dernière année tant sur le plan provincial, national, qu'international. Mentionnons, à

titre d'exemples, la participation de la FQPPU au débat sur le financement des universités et les " contrats de performance ", le rôle que l'organisation a joué pour faire modifier certains articles de la loi 102 portant sur les régimes complémentaires de retraite, son objection à l'ingérence fédérale en matière d'éducation et sa participation à l'Internationale de l'Éducation, un organisme regroupant 296 organisations nationales représentant 24 millions d'enseignants et autres employés de l'éducation dans 153 pays ou territoires.

5. Politique de communication

Le Comité exécutif a soumis pour adoption au Conseil syndical un document explicitant la politique de communication du SPUL. Ce document précise les principes et valeurs que le discours des représentants du SPUL doit respecter, les orientations à long terme de la communication du SPUL, les publics prioritaires auxquels le SPUL devrait s'adresser, et la façon de gérer la communication du SPUL. Après discussion en comité plénier, le Conseil syndical a adopté à l'unanimité la Politique de communication.

6. Information du président

*** Griefs sur le plancher d'emploi de 1997 et de 1999**

Le président rappelle au conseil que l'arbitre a donné raison à l'Employeur en regard du grief sur le plancher d'emploi 1997. Après avoir consulté nos procureurs, le Comité exécutif a décidé de ne pas en appeler de cette décision. Par ailleurs, les procédures concernant le grief sur le plancher d'emploi de 1999 se poursuivent. Une première audition devant l'arbitre doit avoir lieu en novembre.

*** Conseil fédéral de la FQPPU**

Trois membres du Comité exécutif, accompagnés de Guy Allard du Comité de négociation, ont participé les 12 et 13 octobre derniers au Conseil fédéral de la FQPPU. Les discussions ont notamment porté sur les contrats de performance du ministre Legault qui ont eu comme effet de semer la zizanie au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), sur la commercialisation de la recherche universitaire, et sur l'état des négociations dans les autres universités.

*** Amendement n° 18***

Le Groupe de travail technique (GTT) continue son analyse du projet d'amendement n° 18* du Règlement du Régime de retraite des professeures et professeurs de l'Université Laval (RRPPUL). Préparé par le SPUL, cet amendement dispose des surplus actuariels de notre Régime de retraite pour l'année 1999. À la demande des représentants de la

partie patronale, des modifications mineures ont été apportées au texte initial. Ces modifications n'ont cependant pas d'incidence sur les effets de l'amendement. Une réunion du GTT est prévue le 25 octobre 2000.

*** Syndicalisation des assistants de recherche**

Il y a de nouveaux développements dans le dossier de la syndicalisation des assistants de recherche. Soulignons ici que cette syndicalisation ne touche pas les étudiants engagés comme assistant de recherche. Le vice-recteur Samson a récemment convoqué une réunion portant sur cette question où il a proposé que les professeures et professeurs deviennent, par le biais d'une corporation de gestion, l'Employeur des assistants de recherche. Le SPUL invite ses membres à faire preuve de prudence et de ne pas acquiescer aux demandes du vice-recteur Samson sans que la composition et les fonctions de cette corporation soient clairement décrites sur papier et que les responsabilités légales qui incomberaient aux diverses parties, dont les professeures et professeurs, soient connues.

*** Moyens de pression**

Le président invite les membres du conseil à lire le *SPULTIN* " Spécial Négociation " (Vol. 11, No 12). Il invite les membres du conseil et l'ensemble des membres du SPUL à manifester leur impatience face à l'inertie et à l'indifférence de l'Employeur en portant les autocollants mis à leur disposition et en affichant bien en vue les versions papier agrandies de ces autocollants.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)